

# Compte rendu du Conseil Municipal de Le Ribay

## Séance du 18 FEVRIER 2014

Le 18 février 2014, à 18 h 30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

### 1°) Comptes administratifs 2013 dressés par M. ROCTON André, Maire

#### Résultat de clôture du budget communal

Fonctionnement :	+ 82 940.10 €
Investissement :	- 54 086.05 €

#### Résultat de clôture du budget logement

Fonctionnement :	+ 41545.48 €
Investissement :	- 41 257.02 €

#### Résultat de clôture du budget assainissement

Fonctionnement :	+ 8 623.73 €
Investissement :	+ 525.04 €

#### Résultat de clôture du budget "Résidence des Tisserands"

Fonctionnement :	0.00 €
Investissement :	0.00 €

### 2°) Affectation des résultats d'exploitation pour l'exercice 2012

#### Budget Communal

Affectation en réserve	-54 086.05 €
Report en fonctionnement	28 854.05 €

#### Budget Logement

Affectation en réserve	41 257.02 €
Report en fonctionnement	288.46 €

#### Budget assainissement

Affectation en réserve	0.00 €
Report en fonctionnement	8 623.73 €

#### Budget « Résidence des Tisserands »

Affectation en réserve	0.00 €
Report en fonctionnement	0.00 €

### 3°) Convention de découvert

Le conseil municipal renouvelle la convention de découvert dans la limite de 100 000 € en vue des travaux à venir et aux conditions suivantes : Durée 12 mois, taux variable Euribor 3 mois moyenné + 1.70 % ; commission 0.70 % l'an

#### 4°) Bilan financier du service restauration scolaire

Le conseil municipal prend acte du bilan financier du service restauration scolaire qui s'établit comme suit :

- Nombre total de repas servi à la cantine scolaire au cours de l'année : 3 545 repas
- Déficit du service (hors charges de personnel) : - **1 884.67 €**
- Prix d'achat d'un repas au Foyer Logement 3.83 € pour 2013 revendu 3.52 € depuis septembre 2013
- Prévision 2014 pour l'achat d'un repas 4.478 €
- la convention passée avec le Foyer Logement du Horps arrive à échéance le 31 aout 2014.

Il charge la commission scolaire les conditions de renouvellement de la convention.

#### 5°) Subventions communales

Le conseil Municipal

- DECIDE d'attribuer des subventions de la manière suivante :

ADMR Le Horps .....	950.00 €
Anciens combattants de Le Ribay .....	300.00 €
Chambre des Métiers de la Mayenne.....	120.00 €
Club de l'amitié.....	550.00 €
Le Comité des Fêtes .....	2 600.00 €
Lutte contre le cancer .....	160.00 €
Chambre des Métiers d'Indre et Loire - CFA (1 élève) .....	65.00 €
Association des Parents d'élèves de Le Ribay .....	2 200.00 €
Prévention Routière.....	80.00 €
ASCCR .....	1 000.00 €
Cinéma de l'aiglon.....	100.00 €
Sapeurs-Pompiers de Javron-les-Chapelles .....	150.00 €
Harmonie Municipale de Javron-les-Chapelles.....	150.00 €

- ACCEPTE d'allouer un complément exceptionnel de 300 € à l'association des Parents d'Elèves du Ribay pour participer au financement du voyage scolaire prévu en juin prochain
- REPORTE, à une prochaine réunion du conseil municipal, la décision d'attribuer une subvention à La Gaule Ribayéenne et Le Groupement de défense contre les nuisibles au Ribay

#### 6°) Travaux de voirie : Chemin de la Maison Neuve et de la Jeusselière

Le conseil municipal sollicite auprès de la communauté de Communes de Le Horps-Lassay, une aide au titre du fond de concours issu du pacte financier pour les travaux de voirie du Chemin de la Maison Neuve et de la Jeusselière dont les travaux sont estimés à 6 810 € HT

#### 7°) Prévention du Personnel : élaboration du Document Unique

Le Conseil municipal prend acte de l'évolution du travail mené pour la réalisation du document Unique et charge M. le Maire et ses adjoints de rédiger le plan d'action inhérent pour présentation au Comité Technique Paritaire.

## 8°) Autres questions diverses

- Le montant de l'adhésion au service Santé Professionnelle des Agents Territoriaux s'élève à 68 € par agent en 2014
- Le montant de l'adhésion au service d'assistance informatique du CDG 53 s'élève à 675.81 € en 2014
- Le contrat groupe d'assurance du personnel arrive à échéance. Le conseil municipal mandate le CDG 53 pour à souscrire, pour le compte de notre collectivité, à un nouveau contrat
- Le conseil municipal donne un avis FAVORABLE au projet de méthanisation sur la commune de charigné
- Le conseil municipal décide de louer à M. LeLandaïs le jardin situé derrière l'école pour la somme de 50 € par an

## 9°) Tracteur Tondeuse Autoportée

Vu l'ancienneté du tracteur tondeuse actuellement en service

Vu le montant des frais qui doivent être entrepris sur ce tracteur pour remplacer le système de coupe

Le conseil municipal a décidé de remplacer le tracteur et accepte le devis de l'entreprise POIRIER LETEMPLIER pour la somme de 4 624.17 € HT. M. le Maire précise que l'entreprise accepte de reprendre l'ancien modèle pour la somme de 1 000 € HT